



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 17 mai 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

01 JUIN 2023

transmis en Sous-Préfecture le

30 MAI 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI,
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. AMADEI, pouvoir remis à Mme DE BROSES
Mme CLARKE, pouvoir remis à M. MANUEL
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à M. DOAN
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme DESFORGES

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël DOAN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 12
avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 04.

N° 23-3-3

OBJET

**DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DES SYNDICATS
INTERCOMMUNAUX SUITE A LA DEMISSION D'UN ADOJNT AU MAIRE**

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 20-3-2 du 17 juin 2020, ont été élus les représentants de la Ville dans les différents établissements publics de coopération intercommunale pour siéger dans les organes délibérants.

Madame le Maire rappelle que Madame Agnès Busquet a démissionné de son mandat d'adjoint au maire et de conseiller municipal en date du 30 mars 2023.

Il convient donc de désigner de nouveau représentant de la Ville dans les établissements publics de coopération intercommunale où Madame Busquet avait été élus lors de la délibération du 17 juin 2020.

Madame le Maire propose de désigner Madame Véronique BESSE, délégué titulaire au Syndicat d'Énergie des Yvelines.

Madame le Maire propose de désigner Madame Véronique BESSE, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye.

Vu l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le scrutin est secret sauf accord unanime contraire du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 20-3-2 du 17 juin 2020 relative à l'élection des délégués auprès des établissements publics de coopération intercommunale,

Considérant la démission de Madame Agnès BUSQUET, Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité de remplacer Madame Agnès BUSQUET dans les différents établissements de coopération intercommunale pour siéger dans les organes délibérants, pour représenter la Ville,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 15 mai 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

ELIT délégué titulaire au Syndicat d'Énergie des Yvelines :

Mme Véronique BESSE

ELIT délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye :

Mme Véronique BESSE



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD